



**COMMUNE D'ANGEOT**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU  
MARDI 16 DÉCEMBRE 2025**

*Membres en exercice : 9*

*Présents : 7*

*Votants : 8*

Par suite d'une convocation en date du 9 décembre 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le mardi 16 décembre 2025, à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

- ✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER.
- ✓ Absente ayant donné procuration : Pauline DONNA à Bernadette MARTINATO.
- ✓ Excusé : Éric PERIAT.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

**DÉLIBÉRATION N° 2025-42**  
**ATTRIBUTION SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions reçues.

Deux demandes de subvention du collège Michel Colucci :

- pour un voyage en Angleterre en février 2026. Un élève du village va participer à cette sortie.
- pour un voyage à Guédelon en mai. Un élève du village va participer à cette sortie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'ATTRIBUER** la somme de 50 € par enfant soit un total de 100€.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 18 décembre 2025, et de la publication le 18 décembre 2025.



Le Maire,  
Michel NARDIN